

# C'EST MALIN

GRAND FORMAT

SABINE WOJTAS LAURENT FARAUD

# CRÉER SA BOÎTE EN 7 ÉTAPES



VIE PROFESSIONNELLE

Toutes les clés  
pour **réussir**  
votre projet d'entreprise!

# CRÉER SA BOÎTE EN 7 ÉTAPES

Vous rêvez de devenir votre propre patron ? Vous avez trouvé LA bonne idée mais vous n'osez pas vous lancer ? N'hésitez plus ! Ce guide 100 % pratique vous accompagne en 7 étapes pour créer votre entreprise sans stress et en toute simplicité !

Découvrez dans cet ouvrage :

- **7 étapes pour monter votre entreprise pas à pas :** définir votre projet, cibler votre marché, établir un business plan, constituer votre structure, vous faire connaître, etc.
- **Les aides sur lesquelles compter :** formations, conseil, subventions et financements, etc.
- **Les dispositions juridiques et fiscales à connaître** pour choisir la meilleure structure.
- **La liste des démarches administratives à accomplir.**
- **Les clés pour tout comprendre de la gestion et de la comptabilité.**
- **Des conseils et astuces** pour faire durer votre entreprise.

**Sabine Wojtas** a été DRH et DG de PME, enseignante et consultante en ressources humaines et management. **Laurent Faraud** est spécialiste des questions juridiques liées à la création d'entreprise.

ISBN 979-10-285-0470-0



17 euros  
Prix TTC France

L E D U C . S  
E D I T I O N S

illustration de couverture : valérie lancaster  
design : bernard amiard

RAYON : VIE PROFESSIONNELLE,  
CRÉATION D'ENTREPRISE



## REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DES LECTEURS MALINS !

**Inscrivez-vous à notre newsletter** et recevez chaque mois :

- des conseils inédits pour vous sentir bien ;
- des interviews et des vidéos exclusives ;
- des avant-premières, des bonus et des jeux !

Rendez-vous sur la page :

**<http://leduc.force.com/lecteur>**

**Découvrez aussi notre catalogue** complet en ligne sur notre site :  
**[www.editionsleduc.com](http://www.editionsleduc.com)**

Enfin, retrouvez toujours plus d'astuces et de bons conseils malins  
sur notre blog : **[www.quotidienmalin.com](http://www.quotidienmalin.com)**

sur notre page Facebook : **[www.facebook.com/QuotidienMalin](http://www.facebook.com/QuotidienMalin)**



Suivi éditorial : Marjolaine Revel

Maquette : Émilie Guillemin

Illustrations : Fotolia

© 2017 Leduc.s Éditions

29 boulevard Raspail

75007 Paris – France

ISBN : 979-10-285-0470-0

ISSN : 2425-4355

Dépôt légal : juin 2017

**C'EST MALIN**

**GRAND FORMAT**

SABINE WOJTAS ET LAURENT FARAUD

**CRÉER SA BOÎTE  
EN 7 ÉTAPES**

L E D U C . S  
E D I T I O N S



# SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
S'INFORMER, SE FORMER ET SE FAIRE ACCOMPAGNER	11
<b>ÉTAPE 1. SE POSER LES BONNES QUESTIONS</b>	27
<b>ÉTAPE 2. CONQUÉRIR LE MARCHÉ</b>	69
<b>ÉTAPE 3. CHOISIR UN STATUT JURIDIQUE</b>	105
<b>ÉTAPE 4. CRÉER OU REPRENDRE, TELLE EST LA QUESTION</b>	151
<b>ÉTAPE 5. FINANCER SON PROJET SANS SE RUINER !</b>	187
<b>ÉTAPE 6. MAÎTRISER LA GESTION DE SON ENTREPRISE</b>	213
<b>ÉTAPE 7. CONCRÉTISER SON PROJET ET LE FAIRE DURER</b>	255
CONCLUSION : LES 8 CLÉS POUR CRÉER SA BOÎTE	281
ANNEXE : RESTEZ AU FAIT DES MISES À JOUR !	283
TABLE DES MATIÈRES	285



# INTRODUCTION

Ce livre a pour but de vous conter une histoire, la vôtre, celle de votre future création d'entreprise.

Notre objectif est de vous donner les clés pour mener à bien cette aventure avec un maximum de conseils pratiques et de réponses concrètes à vos diverses questions.

Et la première de toutes : avez-vous raison, à l'heure actuelle, de vous mettre à votre propre compte ?

Le monde traverse une crise sans précédent, les plans sociaux se succèdent, le chômage peine à diminuer ; cependant, la France a enregistré, selon les chiffres de l'Insee\*, 554 000 créations d'entreprises en 2016, soit la plus forte hausse depuis six ans. Alors, faut-il être irresponsable, aujourd'hui, pour créer une entreprise ?

Pas du tout, bien au contraire ! La période difficile que nous traversons amène chacun d'entre nous à s'interroger sur son propre avenir, compte tenu de la situation présente. Qui ne s'est jamais

---

\* L'Institut national de la statistique et des études économiques.

dit, dans telle ou telle circonstance, qu'il ou elle aurait mieux agi que son patron ou son supérieur hiérarchique ?

Alors, si vous en avez l'envie et que vous y croyez, lancez-vous et créez votre boîte ! Soyez enfin votre propre patron et gérez votre entreprise comme vous l'entendez.

Mais être un créateur ou une créatrice de génie ne suffira pas ; il vous faudra devenir un véritable entrepreneur ou une vraie chef d'entreprise. Et comme le disait Thomas Edison :

*« Le génie, c'est 1 % d'inspiration et 99 % de transpiration. »*

Pour cela, il va vous falloir suivre pas à pas, à votre rythme, différentes étapes indispensables pour concrétiser votre projet et assurer sa pérennité. Le présent guide se propose de vous accompagner tout au long de ces étapes :

1. Définir quel entrepreneur vous êtes, quelle idée fera la différence et quels marchés vous allez cibler.
2. Appréhender votre marché dans ses moindres détails et choisir la meilleure stratégie pour le conquérir.
3. Opter pour le statut juridique le plus adapté à votre profil et à votre projet.
4. Choisir entre monter votre entreprise de toutes pièces ou reprendre une structure existante.
5. Faire le point sur les aides auxquelles vous avez droit pour financer votre projet.
6. Comprendre la comptabilité de votre future entreprise afin de présenter un business plan pertinent.
7. Vous acquitter des dernières formalités et éviter les derniers pièges avant le lancement de votre activité. Enfin, nous terminerons par quelques conseils sur la bonne gestion de votre entreprise afin qu'elle démarre et se développe dans les meilleures conditions.

N'ayez pas peur de vos idées, car ce sont elles qui sont à l'origine de votre création ; mais leur concrétisation, il faut en avoir conscience, va impliquer un important travail préalable sur la faisabilité de votre projet en matière de marché, de financement, de moyens matériels et de ressources humaines. Une entreprise se bâtit tel un édifice dont le plus petit élément et le moindre corps de métier jouent un rôle essentiel dans la solidité de l'ensemble. Vous devrez être un architecte, entouré de spécialistes complémentaires, qui conçoit et construit avec vision, courage, talent, audace et détermination.

Ça n'en est pas moins à votre portée, en progressant étape après étape et avec l'appui de ce livre. Vous n'hésitez pas non plus à solliciter de l'aide autour de vous ; sachez en effet que 87 % des créateurs accompagnés connaissent la réussite de leur projet, selon l'AFE\*. Des réseaux de création ou de reprise existent dans toutes les régions et les personnes expérimentées sont toujours heureuses d'aider les petits nouveaux.

Créer son entreprise est certainement source de questionnements, d'appréhension, de difficultés, mais c'est aussi et surtout grisant et profondément satisfaisant.

Romain Gary disait :

*« J'ai le goût du merveilleux. Ce sont des restes d'enfance.  
Il n'y a pas de création sans ça. »*

Ayez vous aussi cette âme d'enfant, celle qui a soif d'apprendre et de se lancer, et bâtissez votre rêve ! Nous, nous resterons présents à vos côtés.

---

\* L'Agence France Entrepreneur, anciennement l'APCE (Agence pour la création d'entreprises).



## *Chapitre 1*

# **S'informer, se former et se faire accompagner**

**V**ous souhaitez vous lancer et monter votre entreprise. Peut-être avez-vous déjà l'idée ; peut-être rêvez-vous depuis longtemps d'être votre propre patron sans savoir encore dans quel domaine entreprendre.

Quelle que soit votre situation, **ne restez pas seul** : créer une entreprise est un projet conséquent qui requiert de nombreuses compétences, très poussées pour certaines. Vous informer, vous former et vous faire accompagner n'est absolument pas un aveu de faiblesse, mais au contraire le signe d'une grande lucidité et d'une belle rigueur professionnelle. Votre but n'est pas seulement de monter votre entreprise ; votre but est de monter votre entreprise et de la rendre pérenne !

Il va donc falloir, avant toute chose, vous donner les moyens de **concrétiser votre projet dans les meilleures conditions possibles** en profitant des renseignements, aides et accompagnements auxquels vous avez droit au regard de votre situation et de votre projet.

## S'INFORMER

**S'informer est essentiel** : impossible d'envisager le moindre projet dans quelque domaine que ce soit sans s'être renseigné au préalable sur ce qui, concrètement, vous attend, afin de vous entourer au mieux et d'anticiper autant que faire se peut les difficultés que vous aurez à affronter. On ne fonce pas dans un projet d'une telle envergure sans savoir où l'on met les pieds !

Selon votre situation de départ, divers sites Internet et organismes peuvent vous renseigner sur les démarches à entreprendre, les aides dont vous pouvez bénéficier, les formations auxquelles vous avez droit, etc. :

- **www.afecreation.fr** : l'Agence France Entrepreneur vous permettra de trouver toutes les informations nécessaires à votre projet selon votre profil et votre futur secteur d'activité.
- Si vous êtes salarié, adressez-vous à **Pôle emploi** pour élaborer votre projet, mener à bien votre éventuelle reconversion professionnelle, bénéficier de formations et d'aides diverses, etc.
- Si vous êtes cadre, adressez-vous à l'Apec (Association pour l'emploi des cadres) qui peut vous accompagner dans votre projet : **www.apec.fr**.
- Si vous êtes une femme, vous pouvez également bénéficier de l'accompagnement et des conseils du réseau **www.ellesentreprennent.fr**.
- Si vous êtes exclu du marché du travail, l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique : **www.adie.org**) et France Active (**www.franceactive.org**) vous proposeront accompagnement, conseils et soutien financier.
- Si vous habitez dans un quartier prioritaire, le site **www.entreprisesdesquartiers.fr** vous fournira les conseils et les contacts près de chez vous pour monter sereinement votre projet.

Le but de ces organismes est d'**accompagner le créateur d'entreprise tout au long de son projet**, depuis l'idée d'origine en passant par la définition de son business modèle jusqu'aux premières ventes, notamment dans les domaines du marketing, du financement et du management.

Pour contribuer à la pérennité et à la croissance de l'entreprise à venir, l'accompagnement permet ainsi :

- de conforter l'entrepreneur dans ses décisions ou de recadrer le tir si besoin ;
- de prendre du recul dans la mise en place de stratégies de développement à moyen terme ;
- d'apprendre et d'échanger sur sa vision, son quotidien, ses succès, ses erreurs, ses appréhensions, etc.

➔ **NOTRE CONSEIL** : Vous pouvez également faire appel à des réseaux de retraités qui sont fiers de transmettre leurs compétences et d'aider bénévolement les créateurs d'entreprises. Il en existe de nombreux, par exemple : **EGEE** ([www.egee.asso.fr](http://www.egee.asso.fr)), **PIVOD** (qui dispose d'antennes locales dans plusieurs villes de France), **ECTI** ([www.ecti.org](http://www.ecti.org)), **Ressac Volontariat** ([www.ressacvolontariat.org](http://www.ressacvolontariat.org)) ou encore **AGIRabcd** ([www.agirabcd.org](http://www.agirabcd.org)). Et vous pouvez facilement trouver d'autres associations ou organismes près de chez vous en cherchant sur Internet ou en vous renseignant auprès de votre mairie, de votre conseil général, de votre Chambre de commerce et d'industrie ou de votre Chambre de métiers et de l'artisanat.

Dans tous les cas, **prenez le temps de vous informer** sur les formations, les aides, les accompagnants auxquels vous avez droit. Vous êtes déterminé et motivé, c'est bien ; mais inutile de vous précipiter, au risque de mettre en péril votre projet parce que vous n'aurez pas su anticiper telle ou telle difficulté.

**Appuyez-vous donc sur des soutiens fiables afin de mettre toutes les chances de votre côté !**

### **LE STATUT PARTICULIER D'ARTISTE LIBRE OU ARTISTE-AUTEUR**

Les artistes-auteurs ne peuvent pas bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur (voir p. 110) ; en effet, ils ont un statut particulier car ils exercent à titre indépendant une activité de création. Un artiste perçoit le produit de la vente de l'objet qui sert de support à son œuvre, comme la toile d'un tableau, le bronze d'une sculpture, le roman d'un écrivain... Le régime social des artistes-auteurs est donc soumis à des conditions d'accès particulières.

Renseignez-vous au préalable auprès des organismes suivants, selon votre activité :

- La **Maison des Artistes** pour les auteurs d'art graphique ou plastique ([www.secu-artistes-auteurs.fr/auteurs-arts-graphiques](http://www.secu-artistes-auteurs.fr/auteurs-arts-graphiques)).
- **L'Agessa** pour les auteurs d'œuvres littéraires, musicales, chorégraphiques, photographiques, cinématographiques, audiovisuelles et de logiciel ([www.agessa.org](http://www.agessa.org)).
- **L'IRCEC** pour les artistes-auteurs ([www.ircec.fr](http://www.ircec.fr)).

Au niveau du régime fiscal, l'artiste-auteur est imposé au titre des BNC, c'est-à-dire des bénéficiaires non commerciaux. Les artistes-auteurs sont assujettis à la TVA, mais avec une franchise relative à leur chiffre d'affaires annuel si ce dernier ne dépasse pas actuellement 42 600 €.

## **SE FORMER**

Vous avez des compétences certaines dans le secteur de votre future entreprise ; mais **un tel projet demande de nombreuses**

**connaissances dans des domaines très variés** : comptabilité, marketing, relationnel, etc. Tout le monde n'est pas forcément à l'aise dans toutes ces compétences à la fois !

C'est pourquoi de nombreux organismes proposent des **formations, certaines gratuites**, pour vous accompagner tout au long de votre projet de création d'entreprise, depuis l'idée source jusqu'à vos premières ventes.

### ***La Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)***

Les Chambres de métiers et de l'artisanat représentent, auprès des pouvoirs publics, les intérêts généraux de l'artisanat. Elles jouent également un **rôle important dans l'accompagnement des entreprises artisanales**, que ce soit dans leur création, leur développement ou leur transmission.

Rapprochez-vous donc de la CMA de votre département en effectuant une recherche sur le site <http://annuairecma.artisanat.fr>. Vous allez participer à une **réunion d'information gratuite** qui dure généralement une demi-journée et durant laquelle seront notamment abordés :

- la réglementation ;
- les formalités administratives ;
- les démarches à effectuer.

Ensuite, vous aurez la possibilité de choisir ou non un **stage payant**. Ce stage peut se dérouler dans les locaux de la CMA ou par Internet grâce à un module interactif. Le stage se déroule sur une semaine environ et permet de traiter tous les sujets présentés dans ce livre, comme :

- l'élaboration du projet ;
- le financement du projet ;

- la gestion de la future entreprise ;
- le choix de la forme juridique la plus adaptée ;
- le démarrage de l'activité.

De nombreuses formations sont proposées tout au long de l'année ;  
renseignez-vous sur le site <http://cfcma.artisanat.fr>.

### ***La Chambre de commerce et d'industrie (CCI)***

Les Chambres de commerce et d'industrie accompagnent, quant à elles, les **entreprises du commerce et de l'industrie** afin de les aider à se développer au mieux avec les meilleures chances de réussite.

Elles proposent ainsi, entre autres :

- un atelier d'information pour les futurs créateurs ;
- une formation d'une semaine pour valider son projet ;
- une aide à la recherche de financements ;
- un réseau de partenaires...

Ces services sont plus ou moins payants et les tarifs, ainsi que les formations, varient selon les CCI. Ainsi, la CCI des Alpes-Maritimes propose également une plate-forme Internet collaborative pour échanger, partager vos expériences et développer vos réseaux professionnels.

**Soyez malin : tournez-vous en priorité vers tout ce qui vous est offert gratuitement**, et bien souvent en ligne sur leurs sites Internet !

Pour plus d'informations et vous rapprocher de votre CCI :  
[www.cci.fr](http://www.cci.fr).

➔ **NOTRE CONSEIL** : De nombreux **organismes et associations à l'échelle locale** aident les créateurs d'entreprises en leur faisant bénéficier de leurs conseils, formations et réseaux. Renseignez-vous auprès de votre CMA ou de votre CCI, de votre mairie ou de votre conseil général, ou bien tout simplement sur Internet en tapant « aide création entreprise » + votre département ou votre ville dans votre moteur de recherche.

## SE FAIRE ACCOMPAGNER

Glaner des informations et développer vos compétences par le biais de formations est un bon début, mais pourquoi s'en contenter alors que vous pouvez être **réellement accompagné tout au long de votre projet** ?



Petit tour d'horizon des différents réseaux vers qui vous tourner.

### *Les Boutiques de gestion*

Elles sont présentes dans toutes les régions. Il s'agit d'un **réseau d'associations** (le réseau BGE) **au service des futurs créateurs**. Elles peuvent vous guider à toutes les étapes de la création de votre entreprise, par exemple pour :

- affiner votre projet ;
- réaliser un bilan de compétences entrepreneurial ;
- réaliser votre étude de marché ou votre business plan ;
- tester votre projet en couveuse afin de vérifier sa faisabilité ;
- trouver des financements, solliciter des aides ;

- concevoir votre stratégie commerciale ;
- apprendre qui et comment recruter ;
- développer votre réseau ;
- etc.

La BGE en quelques chiffres, c'est :

- plus de 50 000 porteurs de projets accompagnés ;
- plus de 2 500 projets testés dans ses pépinières ;
- plus de 450 millions d'euros mobilisés pour les entreprises créées.

Plus d'informations sur : <http://bge.asso.fr>.

### ***Le Réseau Entreprendre***

Fondé en 1986 par André Mulliez, P.-D.G. de Phildar, le réseau compte aujourd'hui 83 implantations pour 5 600 chefs d'entreprise et 2 300 créateurs ou repreneurs en cours d'accompagnement. Il se définit ainsi : « Nous sommes un **groupe de dirigeants d'entreprises qui aidons de nouveaux dirigeants d'entreprises** avec des méthodes d'entreprise ». Ce sont des bénévoles qui ont pour mission d'**accompagner pendant deux ans les futurs entrepreneurs**.

Les financements accordés sont des prêts d'honneur (voir p. 197) garantis aux dirigeants. Ces prêts financent des créations d'entreprises. Ils servent de fonds propres, d'apport en capital ou en « compte courant bloqué ». Les fonds sont constitués grâce au soutien des collectivités territoriales, de la Caisse des dépôts, de donateurs et d'établissements bancaires.

Le taux de survie des entreprises ainsi accompagnées est de **92 % à trois ans**. C'est aussi une réussite sur le plan de l'emploi :

12,7 emplois sont créés en moyenne à cinq ans par chaque entreprise accompagnée.

Leur slogan résume leurs missions :

*« Pour créer des emplois, créons des employeurs. »*

Plus d'informations sur : [www.reseau-entreprendre.org](http://www.reseau-entreprendre.org).

### ***Les pépinières d'entreprises***

Ce sont des **structures d'accueil temporaire, d'accompagnement et d'appui pour les créateurs d'entreprises**. Elles permettent d'évoluer dans un environnement dynamique, car c'est un lieu d'échange pour tous les types de créateurs. Les loyers sont très faibles. Elles facilitent la mise en relation avec les partenaires locaux de la création d'entreprise.

Pour intégrer une pépinière d'entreprises, il faut y déposer un dossier, puis passer devant un jury composé du directeur de la pépinière, des représentants de la Chambre de commerce et du conseil régional.

Vous en trouverez facilement près de chez vous en cherchant sur Internet ou en vous renseignant auprès de la CMA (voir p. 15) ou de la CCI (voir p. 16).

### ***La CPME***

La Confédération des petites et moyennes entreprises est une organisation patronale interprofessionnelle privée et indépendante. Elle assure la **représentation et la défense des PME dans l'industrie, le commerce, les services et l'artisanat**.

Il existe des antennes sur l'ensemble du territoire ; n'hésitez pas à vous rapprocher de l'une d'elles, car vous pourrez récolter nombre de conseils et de bonnes idées !

Plus d'informations sur : [www.epme.fr](http://www.epme.fr).

### **VOTRE STATUT PEUT VOUS AIDER !**

Saviez-vous que votre catégorie socioprofessionnelle peut vous être utile dans votre projet de création d'entreprise ? En effet, si vous êtes chômeur, étudiant ou retraité, vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques.

Le meilleur site internet pour vous renseigner reste celui de l'Agence France Entrepreneur, car il est régulièrement mis à jour en fonction des derniers décrets gouvernementaux publiés : [www.afecreation.fr](http://www.afecreation.fr).

### ***Le cas particulier des entreprises d'innovation***

Le numérique touche désormais tous les secteurs d'activité, mais nous en sommes encore aux balbutiements et tout est à imaginer, créer, développer ; il en est de même dans tous les domaines de l'innovation. C'est pourquoi tout est mis en œuvre, en France, pour **faciliter autant que possible l'innovation entrepreneuriale**.

C'est un secteur très particulier dont il ne faut négliger aucun des aspects ; il est donc d'autant plus **indispensable de se faire accompagner**.

## **Les Centres européens d'entreprise et d'innovation**

Créés par la Commission européenne, les CEEI sont des **organismes de soutien aux PME et aux entrepreneurs innovants** qui agissent « pour favoriser une dynamique économique s'appuyant sur le potentiel local, en faisant émerger et en accompagnant l'innovation dans l'entreprise\* ». Présents sur tout le territoire, ils regroupent les principaux acteurs économiques d'une région pour **offrir orientation et accompagnement aux PME innovantes afin de soutenir le développement local**.

Cet accompagnement, gratuit, porte sur de nombreuses thématiques de la création et du développement des entreprises d'innovation, comme l'aide à l'implantation, le conseil technique et juridique, la recherche de financement ou l'hébergement en pépinières d'entreprises.

Rapprochez-vous de votre CMA ou votre CCI pour obtenir les coordonnées du CEEI le plus proche.

## **Les Métropoles French Tech**

La French Tech désigne **tous ceux qui travaillent dans et/ou pour les start-up françaises**, sur le territoire national comme à l'international : cela englobe les entrepreneurs, bien sûr, mais également tous ceux qui les accompagnent et les soutiennent, comme les investisseurs, les ingénieurs, les associations, les acteurs publics, les instituts de recherche, etc.

Les Métropoles French Tech, quant à elles, agissent au niveau local pour **mettre à la disposition des créateurs d'entreprises**

---

\* Source : <http://www.ceei-provence.com/qui-sommes-nous/quest-ce-quun-ceei/>

**innovantes un accompagnement spécifique** afin de développer plus rapidement leurs projets grâce à des séances de mentorat, la mise en relation avec des investisseurs, des conseils et services techniques et logistiques, des bourses d'aide au développement, etc.

Il en existe 13 en France, comme à Lyon, Bordeaux, Brest, Toulouse, qui partagent leur expertise avec la French Tech parisienne. Elles proposent aussi des réseaux d'accompagnement classés par thématiques, ainsi que de nombreux regroupements d'entrepreneurs en France et dans le monde.

Plus d'informations sur : [www.lafrenchtech.com](http://www.lafrenchtech.com).

### **Les incubateurs publics ou privés**

L'incubateur accompagne les créateurs dans l'accès aux premiers clients de proximité et sur la mise en place de l'équipe. Il guide **les très jeunes entreprises ou les futures entreprises** et fournit un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement.

Il en existe de deux types : les incubateurs publics et les incubateurs privés.

- Les **incubateurs publics** sont au nombre de 28, répartis sur tout le territoire. Ils dépendent directement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils ne se limitent pas à un secteur d'activité ou à un domaine particulier, mais le projet présenté nécessite d'être soit en partenariat avec un laboratoire de recherche, soit d'être lauréat du Concours national d'aide à la création d'entreprise.
- Les **incubateurs privés** ont souvent des partenariats avec les grandes écoles, comme Polytechnique, l'École centrale, Telecom ParisTech, ESSEC, HEC...

Le taux de réussite des entreprises au sein d'incubateurs est de **75 %**. Plus d'informations sur les incubateurs publics : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr> (rubrique « Innovation / Appui aux entreprises innovantes »).

Pour les incubateurs privés, cherchez le plus proche de chez vous sur Internet.

### **Les ARIST**

Ce sont les Agences régionales d'information stratégique et technologique. Leur rôle est d'**accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation et de développement stratégique** au moyen de prestations, d'outils et de compétences techniques spécialisés ; elles interviennent ainsi dans de nombreux domaines comme :

- le positionnement technologique ;
- la propriété industrielle ;
- les analyses concurrentielles ;
- la veille technologique ;
- l'analyse financière ;
- les marques et brevets ;
- etc.

Tapez « agence régionale d'information stratégique et technologique » dans votre moteur de recherche Internet pour trouver l'ARIST la plus proche.

(Voir également le chapitre « Les aides et soutiens pour les PME innovantes », p. 201.)

## QUELQUES CONSEILS AVANT DE DÉMARRER...

Il est très difficile de s'aventurer seul dans la création d'entreprise ; quelques conseils supplémentaires, donc, pour mettre toutes les chances de votre côté :

- N'hésitez pas à prendre en compte **vos propres économies**, qui peuvent vous aider dans votre apport personnel.
- **Réduisez votre train de vie**, pour l'instant ; une fois votre entreprise lancée et sur les rails, si vous avez bien mené votre projet, vous pourrez le reprendre sous peu !
- **Appuyez-vous sur le soutien de votre entourage**, vous en aurez besoin pour tenir le cap et ne pas laisser fléchir votre motivation : votre conjoint, votre famille, vos amis, vos actuels ou anciens collègues, etc.
- **Rencontrez d'autres entrepreneurs**, qui sont en cours de création comme vous, qui viennent de monter leur entreprise ou bien qui ont déjà fait leurs preuves : vous aurez beaucoup à apprendre d'eux et pourrez échanger sur les difficultés qui vous attendent, vos appréhensions, vos doutes, ainsi que partager vos réseaux et quelques bons tuyaux !

### TESTEZ VOTRE PROJET AVANT DE VOUS LANCER

Si vous avez une idée mais que vous n'êtes pas certain de sa faisabilité ou de votre capacité à la concrétiser, vous pouvez soit faire appel à une **couveuse d'entreprises** (voir p. 17), soit transformer votre projet en **auto-entreprise** « complémentaire ». L'idée, avec le statut d'auto-entrepreneur, est de créer en peu de temps une structure simple tant que le chiffre d'affaires reste faible. Cela vous permet de voir rapidement ce que votre projet peut donner sur le terrain avec des démarches de création simplifiées et des obligations comptables réduites.



(Nous reviendrons plus tard, dans le chapitre « En solo : auto-entrepreneur, EIRL ou EURL ? », p. 107, sur le détail des aspects juridiques, fiscaux et sociaux.)

Vous pouvez donc, **en prenant le minimum de risques, tester concrètement votre idée** pour voir si cet essai peut être soit transformé, soit conduire à la fermeture de la micro-entreprise individuelle sans pertes dommageables.

De nombreux étudiants poursuivent ainsi leurs études tout en démarrant sur le marché. Beaucoup de retraités, par exemple, compensent leur faible pension en tentant une activité complémentaire, notamment dans les secteurs liés au bâtiment. Enfin, si vous êtes chômeur, sachez que le versement des allocations est maintenu pendant quinze mois (il suffit d'informer Pôle emploi au moment du processus de création de votre micro-entreprise). Sachez également que, si vous êtes chômeur de plus de 50 ans, vous pouvez percevoir la totalité de votre indemnisation tout en faisant fonctionner votre auto-entreprise.

Nous espérons que cet extrait  
vous a plu !



**Créer sa boîte en 7 étapes, c'est malin**  
Sabine Wojtas et Laurent Faraud



J'achète ce livre

Pour être tenu au courant de nos parutions, inscrivez-vous  
à la lettre des éditions Leduc.s et recevez des **bonus**,  
**invitations** et autres **surprises** !

Je m'inscris

Merci de votre confiance, à bientôt !

L E D U C . S  
E D I T I O N S